

Réaménagement des bords de Vienne en rive droite et en aval du pont à Chinon (Indre-et-Loire-37-)

MOTS CLES :

- **Chinon**
- **Tourisme**
- **Sentier**
- **Bords de rivière**
- **Espace vert**

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de me recevoir durant ce projet individuel et qui ont été indispensables à la réalisation de ce rapport.

- M. GUEREZ, Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors fluviaux (IMACOF)
- M. BORGNE, Service d'aménagement et d'Urbanisme de la ville de Chinon
- L'ensemble du personnel du Service Technique de la ville de Chinon
- M. CHUZEUILLE, de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Chinon
- Mme PORTIER, Service du patrimoine
- Mme BERTOREL, Seconde maire adjointe de la ville de Chinon
- L'ensemble du personnel des Archives Municipales de Chinon
- L'ensemble du personnel de l'Office de Tourisme de la ville de Chinon
- Mme SECHET, Gérante du Camping Municipal de l'Ile Auger

SOMMAIRE

<u>REMERCIEMENTS</u>	Page	2
<u>INTRODUCTION</u>		5
<u>LOCALISATION</u>		6
<u>I. CHINON AU SEIN DE LA CONFLUENCE VIENNE-LOIRE</u>		7
1) Un territoire pertinent		7
2) Le Parc Naturel Régional, créateur d'une identité pour la confluence		7
<u>Les missions du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine</u>		8
<u>Les volontés du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine</u>		8
3) Le rôle de la géologie et de la rivière dans la formation du paysage		9
<u>Les crues de la Vienne</u>		9
<u>La protection du faubourg St Jacques</u>		10
<u>La formation de la rive gauche actuelle</u>		10
4) Différents types de paysages présents		12
<u>II. LE TOURISME : UN ATOUT MAJEUR POUR LA VILLE DE CHINON</u>		13
1) Les activités humaines dans le bassin de Chinon		13
<u>Voies de communication</u>		13
<u>Bassin d'emploi</u>		13
<u>Tourisme</u>		13
2) Un patrimoine à mettre en valeur		14
<u>Une ville chargée d'histoire</u>		14
<u>La Vienne au cœur de la ville</u>		14
3) Les principaux sites touristiques, culturels et sportifs de la ville		15
<u>Le château et les musées du centre ville</u>		15
<u>Architecture civile et religieuse</u>		15
<u>Les équipements de la rive gauche</u>		16

4) Les projets en cours	18
<u>La Loire à vélo</u>	18
<u>Les jours de Loire</u>	19
5) Les volontés des différentes collectivités et politiques en place	19
<u>La commune de Chinon</u>	19
<u>La région</u>	20
<u>Le Parc Naturel Régional</u>	20
III. <u>LE SITE AUJOURD'HUI : ATOUTS ET FAIBLESSES</u>	21
1) Atouts : une situation de carrefour entre la ville et la nature	21
2) Contraintes : Un projet d'aménagement en zone inondable	22
3) Contraintes techniques pour la réalisation de l'aménagement	22
4) Différents utilisateurs du site	23
<u>Les utilisateurs annuels</u>	23
<u>Les utilisateurs saisonniers</u>	23
5) Un seul emplacement, de multiples utilisations	24
<u>Feux d'artifices</u>	24
<u>Pique-nique</u>	24
<u>Manifestations estivales</u>	24
<u>Location de canoë-kayak</u>	25
IV. <u>LE PROJET D'AMENAGEMENT</u>	
1) Etat des lieux : cartographie	26
2) Consolidation de la berge	27
3) Réalisation des aménagements pour le circuit « Loire à Vélo »	28
<u>Elargissement du sentier</u>	28
<u>Équipements liés au circuit « Loire à Vélo »</u>	29
4) L'accès à la Vienne	30
5) Le quai en pierre	30
6) Retrouver de l'ombre à la pointe du camping	31
7) Redonner vie au site	31

8) Estimation des coûts	31
9) Plan de financement	32
<u>CONCLUSION</u>	33
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	34
<u>TABLE DES PHOTOS</u>	35
<u>TABLE DES SHEMAS ET CROQUIS</u>	36
<u>TABLE DES CARTES</u>	36
<u>TABLE DES ANNEXES</u>	37

INTRODUCTION

Entre la Vienne et le coteau calcaire, la cité de Chinon, « petite ville de grand renom », est bâtie dans un site exceptionnel. Célèbre pour son vignoble de qualité, pour son château et pour le passage de Jeanne d'Arc lorsqu'elle rendit visite au Dauphin Charles VII en 1429, Chinon est une ville dont l'existence est très liée à la Vienne, rivière majestueuse s'écoulant au pied du coteau de tuffeau.

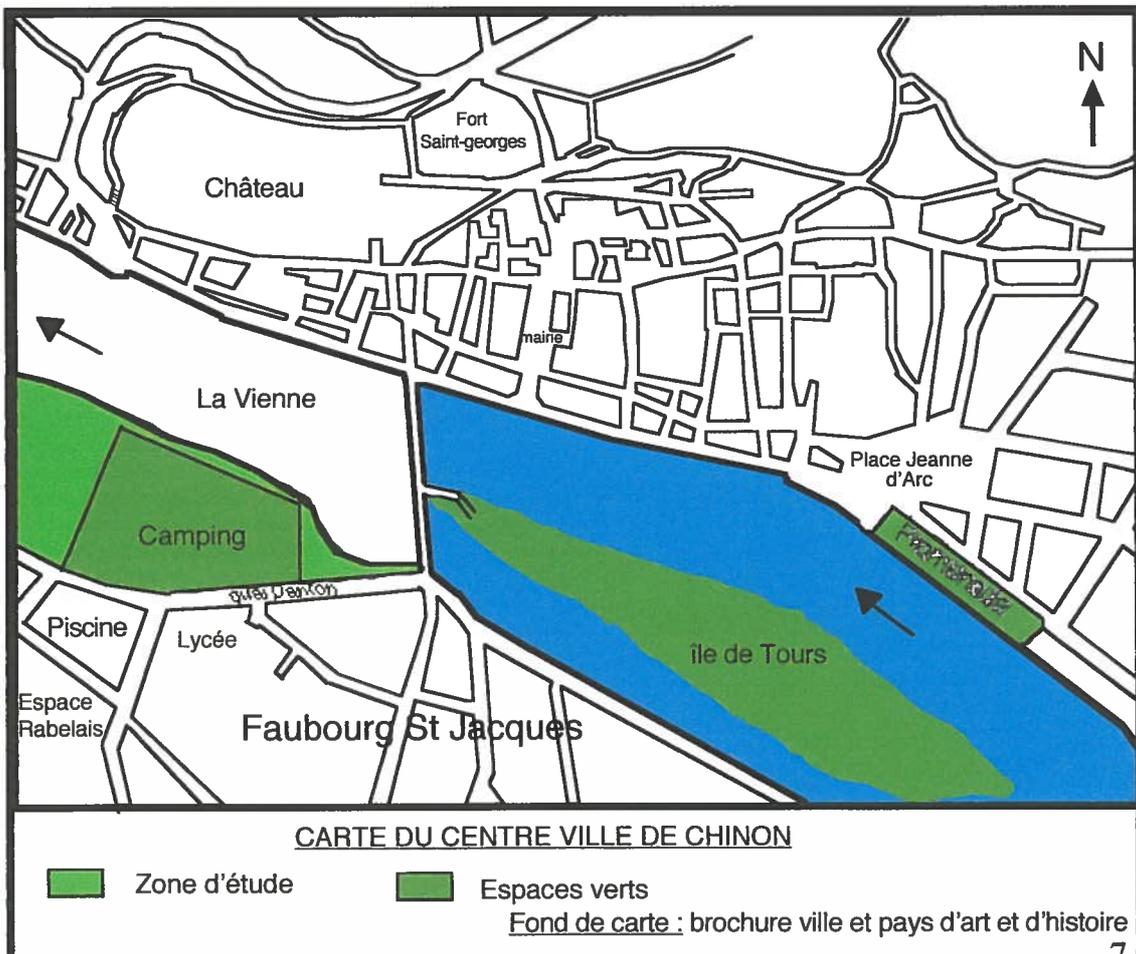
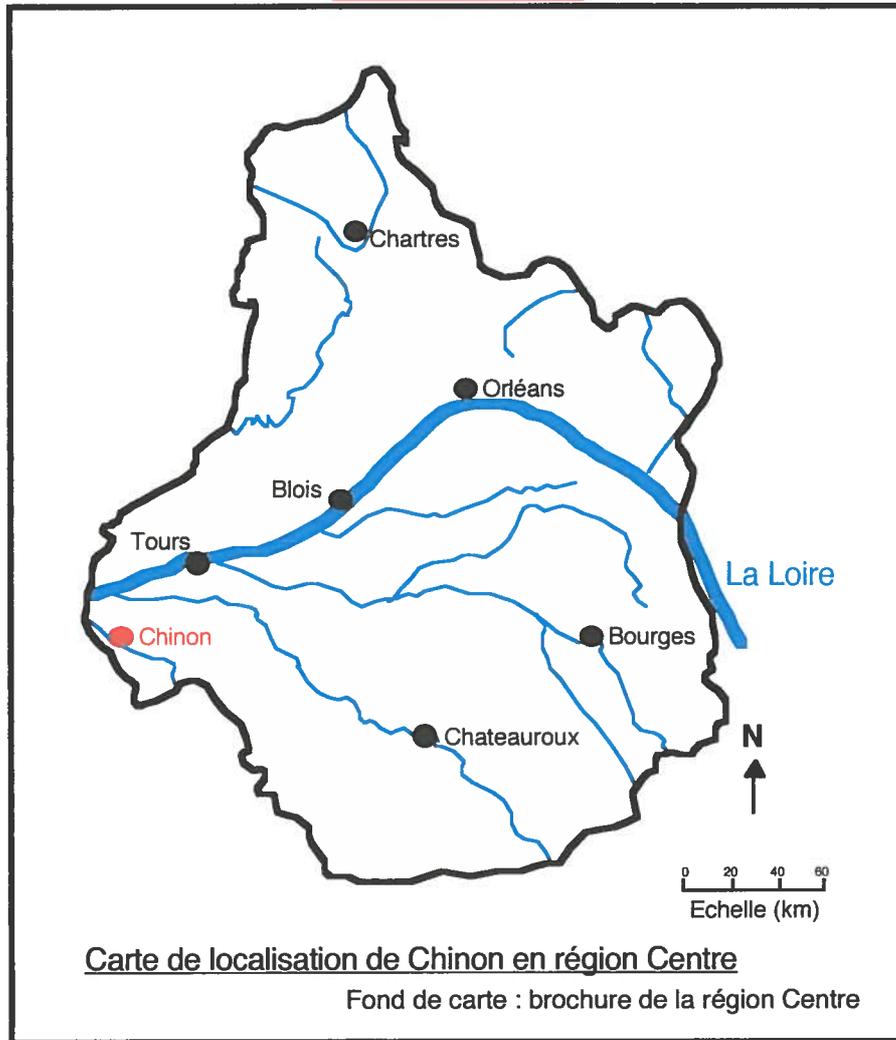
Cependant, avec l'arrivée du chemin de fer au XIX^e siècle, la marine de Loire disparut progressivement. La ville commença alors à s'étendre sur le plateau situé au-dessus du coteau, pour y installer de nouveaux quartiers résidentiels et la principale zone industrielle. Invisibles depuis le centre ancien, ces nouveaux espaces urbains devinrent prépondérants dans la politique d'aménagement et de développement économique de la ville et eurent pour conséquences un délaissement de l'entretien et de la mise en valeur des bords de Vienne. Ainsi, la ville montra peu à peu un désintérêt pour sa rivière.

Afin de renouer ses liens avec la Vienne, cette petite ville du sud-ouest de la Touraine peut renouveler et enrichir ses relations avec la nature en intégrant dans sa politique d'urbanisme, la remise en valeur des bords de Vienne. Le nouveau document d'urbanisme en cours d'élaboration, le Plan d'urbanisme Local (PLU) contient un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui va dans ce sens.

Ce projet d'aménagement porte sur la remise en valeur de la rive gauche, en aval du pont, qui est la partie la plus visible depuis le château, et qui représente donc la première vision pour la plupart des touristes, de la beauté du centre ville de Chinon, hormis les toits des maisons du centre historique.

Le réaménagement de la rive gauche de la Vienne, en aval du pont représente donc un enjeu important pour rapprocher la ville de sa rivière, tout en invitant les touristes attirés par le château à descendre du coteau pour aller admirer le point de vue d'ensemble de la ville et de son château. Ce nouveau flux touristique peut contribuer aussi incidemment à augmenter la fréquentation du centre-ville de Chinon.

LOCALISATION



I. CHINON AU SEIN DE LA CONFLUENCE VIENNE-LOIRE

1) Un territoire pertinent

Située dans l'Indre-et-Loire (37), département de la région Centre, Chinon n'en est pas moins proche de deux autres départements appartenant à deux régions différentes :

- La Vienne (86), département de la région Poitou-Charentes
- Le Maine-et-Loire (49), département de la région Pays de la Loire

Chinon est donc au carrefour de trois régions.

L'importance de l'aspect naturel, historique et touristique dans ce projet conduit à dépasser les divisions des frontières administratives, il est donc intéressant d'étudier la commune de Chinon au sein d'un territoire reflétant mieux ces aspects.

Ainsi, les limites du Parc Naturel régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine, créé en 1996 pour valoriser et favoriser un développement économique et social harmonieux de ce territoire, paraissent les plus pertinentes.

2) Le Parc Naturel Régional, créateur d'une identité pour la confluence

Créé en 1996, ce premier parc ligérien couvre 235 000 hectares, concerne 175 000 habitants et s'étend sur deux régions (Centre et Pays de la Loire) et donc sur deux départements (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire).

Dès la révolution, en 1789, lors de la création des départements, les républicains avaient envisagé de réunir en un seul département les villes de Saumur, Bourgueil, Chinon et Richelieu. Deux siècles plus tard, avec la création du Parc Naturel Régional Loire – Anjou – Touraine cette unité se concrétise.



Périmètre du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine

Source : www.parc-naturels-regionaux.tm.fr

Le Parc Naturel Régional n'est pas créé uniquement pour protéger la nature comme une réserve naturelle, il couvre d'ailleurs un territoire beaucoup plus vaste, et doit prendre en compte la présence de l'homme qui y vit au quotidien.

Le parc doit donc gérer les relations entre l'homme et la nature, en veillant au développement harmonieux de chacun.

Les missions du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

Pour bien comprendre le rôle du PNR dans la politique d'aménagement de ce territoire, il est important de connaître les missions de ce parc, il faut donc se tourner vers le contenu de la charte du PNR.

En application du décret de l'article 2 de la loi sur les paysages, code rural, livre II, chapitre IV, les missions du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine sont les suivantes :

- Pour un territoire de qualité, le PNR conduira une politique active de protection du patrimoine de Loire-Anjou-Touraine notamment par **une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages**, et de maîtrise de l'évolution du territoire et du **cadre de vie**.

- Pour un espace vivant, le PNR conduira une politique dynamique en vue de contribuer au développement économique et social, et à la **qualité de vie**.

- Pour un lieu de rencontre, le PNR Loire-Anjou-Touraine, conduira à une politique aux fins de promouvoir l'accueil, l'éducation et l'information du public.

Les volontés du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine :

La principale volonté du parc, en rapport avec le tourisme est de développer les **activités d'itinérances**, pour que les touristes ne se contentent pas de visiter les nombreux monuments situés sur le territoire du parc, mais pour qu'ils puissent aussi découvrir la richesse des milieux naturels et du paysage comme par exemple dans le bocage du Véron.

Le PNR doit promouvoir le développement dans un environnement de qualité, et son action doit être lisible tant pour les habitants que pour les visiteurs de passage. Le facteur essentiel de cette lisibilité est le paysage, qui doit être accompagné de panneaux d'informations ou de direction clairs et discrets.

3) Le rôle de la géologie et de la rivière dans la formation du paysage

La ville de Chinon possède un relief très particulier qui a été façonné au fil du temps par les eaux de la Vienne. S'écoulant sur un calcaire marneux reposant lui-même sur un banc de marne, ses eaux ont peu à peu creusé le tuffeau laissant alors une falaise crayeuse turonienne sur laquelle on trouve les ruines du château, ancienne place forte de Chinon. Contrairement à la Loire, la Vienne s'écoule dans une dépression géologique synclinale.

La Vienne fut longtemps la principale responsable de la formation du paysage, mais l'homme a au fil des siècles cherché à maîtriser sa rivière, en tentant tout d'abord de se protéger des inondations. C'est ainsi que de nombreuses digues furent construites pour canaliser l'écoulement des eaux en période de crue, mais elles furent souvent insuffisantes pour protéger l'ensemble des terres potentiellement inondables.

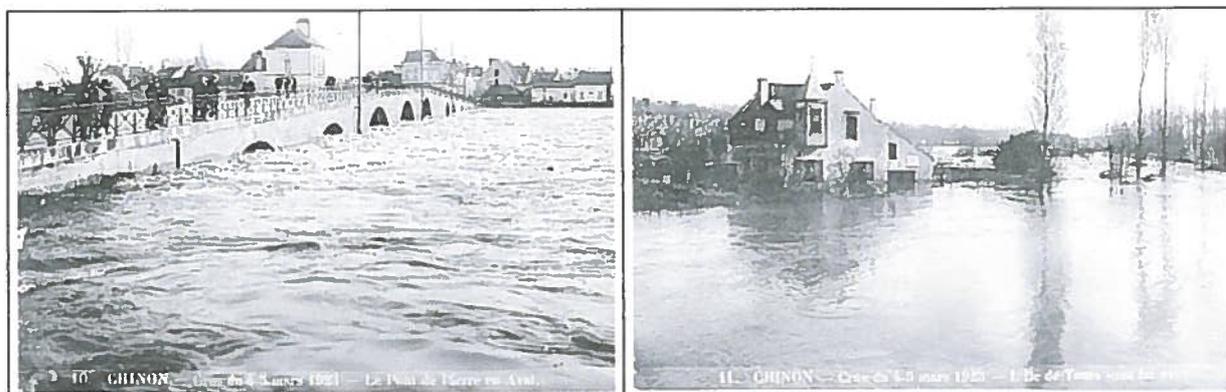
Les crues de la Vienne :

Les crues de la Vienne n'ont rien avoir avec les crues de la Loire, ce qui d'ailleurs évite la plupart du temps de les voir se conjuguer, ce qui entraînerait alors d'importantes inondations en amont de la confluence, non loin de Chinon

Contrairement à la Loire, la Vienne est peu endiguée et au moindre gonflement de celle-ci, de nombreuses prairies de rive gauche sont submergées. L'eau met alors plusieurs semaines à s'évacuer de ces terrains cristallins imperméables, même après la baisse du niveau des eaux.

Sur 15 000 hectares de zones inondables dans le bassin de la Vienne, les deux tiers se situent entre l'île Bouchard et la Confluence avec la Loire

En 1792, aux alentours du 13 juillet, les crues conjuguées de la Vienne et de la Creuse inondent l'ensemble de la ville de Chinon avec son faubourg. A cette époque, la ville n'avait pas encore de quais et le faubourg n'était pas efficacement protégé contre les inondations. Plus récemment lors de la crue du 22 décembre 1982, le faubourg fut entièrement entouré d'eau.



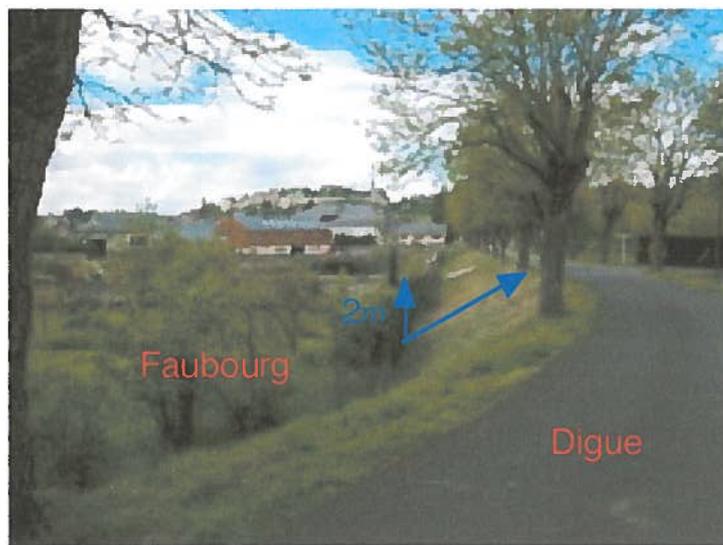
Chinon sous les eaux (crue de 1923)

Source : www.ville-chinon.com

La protection du faubourg St Jacques :

La digue du faubourg à la suite de cette inondation a été renforcée à de nombreuses occasions, durant deux siècles et des déchets divers provenant de la ville servirent à élever et à consolider cette digue.

Actuellement, le faubourg St Jacques se situe entre la Vienne et un bras de « décharge » lors des inondations. Il évite ainsi que les eaux submergent l'ensemble du quartier. Comme le niveau du faubourg est en dessous de celui de la Vienne en période d'étiage, le quartier est protégé par un puissant système de pompage localisé au niveau du Lycée Rabelais.



Vue du faubourg St Jacques depuis la digue, coté est

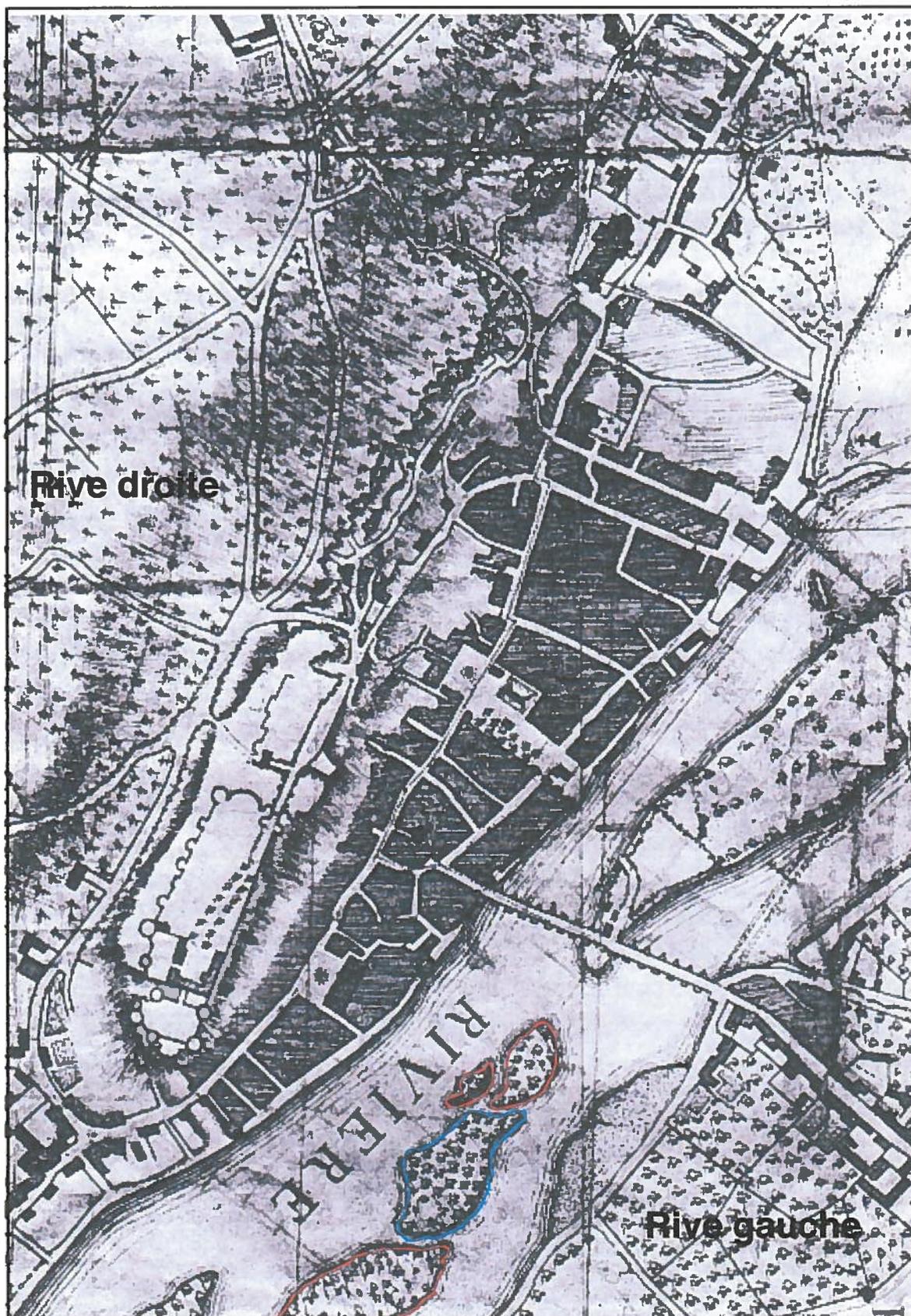
La formation de la rive gauche actuelle :

A une échelle plus précise, le site est localisé entre une île et un bras de crue de la Vienne. Jusqu'au XIXe siècle, on pouvait encore trouver plusieurs petites îles en aval du pont. Mais les propriétaires fonciers de ces îles et plus particulièrement M. Auger, rachetèrent peu à peu les terrains de la rive gauche en face des îles pour étendre leur propriété à l'ensemble du bras de rivière.

Puis, rejetant des déchets d'origines multiples, M. Auger assécha en à peine plus de 10 ans tout un bras de rivière de plusieurs kilomètres, modifiant l'orientation du courant et entraînant ainsi une forte érosion de la rive droite.

Ainsi, le camping et l'espace vert sont situés sur d'anciennes îles, rattachées à la rive pour gagner du terrain.

(Cf. Carte historique de Chinon sur la page suivante).



 Anciennes îles

 Ile Auger



PLAN HISTORIQUE DE LA VILLE DE CHINON (NON DATE)

Source : Cahier de l'inventaire - Chinon/Architecture

4) Différents types de paysages présents

La commune de Chinon se caractérise par la grande diversité de ses paysages. Son identité paysagère est directement liée à la présence de la Vienne et du coteau calcaire qui ont orienté l'évolution des activités humaines sur le milieu naturel.

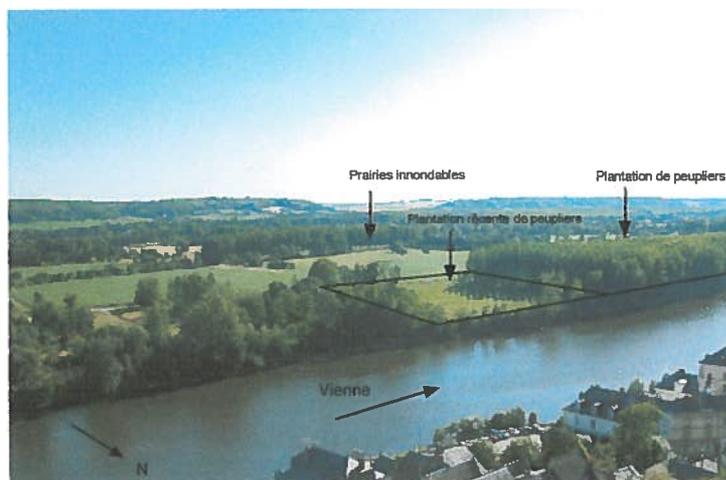
- La présence du coteau et de ses terrasses granuleuses et sableuses a favorisé le maintien d'un paysage viticole.

- La présence de vastes prairies inondables en rive gauche de la Vienne, au niveau de Chinon et entre la Vienne et la Loire dans les terres proches de la confluence, ont favorisé la mise en place de bocages humides. Ces restes de pratiques agricoles anciennes sont caractérisés dans le Véron par un système de double haies, héritage de la convoitise des seigneurs locaux pour ces pâturages : pour affirmer leur propriété sur un pré, ils l'enclosait de haies et de fossés sur ses quatre côtés, ont retrouve encore maintenant ces deux rideaux d'arbres de part et d'autre de chaque fossé. Les alentours du faubourg St Jacques font partie d'une zone bocagère, qui a été partiellement mise en culture et où le système de haies est globalement détérioré.

- De nos jours, on trouve de vastes zones de peupleraies, plantés dans des prairies inondables, qui en raison de subventions à la plantation et de l'exonération d'impôts sur le foncier non bâti pendant 30 ans permettent pour les propriétaires de rentabiliser quelque peu leur terrains.

Une fois plantées les peupleraies sont rarement entretenues, le paysage et la faune se banalisent, les orties envahissent le sous-bois, ce qui conduit à une dégradation irréversible du bocage. Les haies sont masquées par ces grands arbres qui représentent de plus une barrière à la pose des oiseaux migrateurs qui font escale dans le bocage du Véron.

On retrouve des peupleraies en rive gauche de la Vienne juste après le camping, dès que les terrains n'appartiennent plus au domaine public. Cette zone revêt pourtant un intérêt particulier puisqu'elle est directement en contact avec le tissu urbain et mériterait pour cette raison d'être mise en valeur.



La rive gauche de la Vienne vue depuis le château

II. LE TOURISME : UN ATOUT MAJEUR POUR LA VILLE DE CHINON

1) Les activités humaines dans le bassin de Chinon

Située aux confins de l'Anjou et de la Touraine, Chinon, sous-préfecture d'Indre-et-Loire (37) en Région Centre est une commune de 9 117 habitants proche des départements du Maine-et-Loire (49) et de la Vienne (86).

Voies de communication :

Routes : Chinon est desservie principalement par la Route Départementale 751 qui mène à Tours par Azay-le-Rideau vers le nord-est et à Saumur vers le sud-ouest.

Voies ferrées : La ville de Chinon est desservie par une ligne régionale provenant de Tours et qui finit en cul-de-sac à Chinon

Bus : La ville est desservie par son propre réseau de bus : 2 lignes de Sitravel appartenant au réseau « Touraine Fil Vert ».

Bassin d'emploi :

Chinon appartient à un bassin d'emploi, où Bourgueil, Avoine et Chinon sont les trois principaux pôles. La présence de la centrale nucléaire est prépondérante pour ce bassin, car celle-ci représente environ 1 400 emplois à elle seule.

Il regroupe aussi des activités de sous-traitances diverses et de nombreux emplois dans le milieu hospitalier.

Le vignoble et les activités de sous-traitance qu'il induit représentent une activité certes moyennement créatrice d'emploi, mais néanmoins mondialement reconnue. L'évolution des vignobles se caractérise par une démarche de qualité avec une progression des surfaces d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

Chinon pôle central du trinôme possède une forte concentration d'emplois tertiaires, ceci en raison de sa vocation administrative (sous-préfecture).

Tourisme :

Au cœur du val de Loire et du Parc naturel régional Loire – Anjou – Touraine, le pays de Chinon est un écrin baigné par le fleuve royal, la Loire et par une rivière majestueuse, la Vienne. Inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, Chinon possède un fort potentiel touristique.

Accueillant près de 130 000 visiteurs par an, Chinon est une ville mondialement connue pour son vignoble, son château et pour son centre historique. La clientèle est composée à 50% d'étrangers, majoritairement britanniques et de touristes qui effectuent de très courts séjours (une demi journée)

2) Un patrimoine à mettre en valeur

Une ville chargée d'histoire :

Le site de Chinon est occupé dès le VII^e siècle avant J.-C., mais c'est pendant le Moyen Age que la ville se développe avec la présence d'Henry II Plantagenêt, comte d'Anjou devenu roi d'Angleterre en 1154.

Mais la plupart du patrimoine historique de la ville date du XV^e siècle. A cette époque, le Dauphin futur Charles VII se réfugie dans les provinces qui lui sont restées fidèles et installe sa cour à Chinon.

En 1429, Jeanne d'Arc vint l'y reconnaître et lui dit : « Notre Seigneur m'envoie devers vous pour vous mener à Reims et pour lever le siège que les Anglais tiennent devant la bonne cité d'Orléans. Dieu, à la prière des Saints, ne veut point que ladite cité fut prise ».

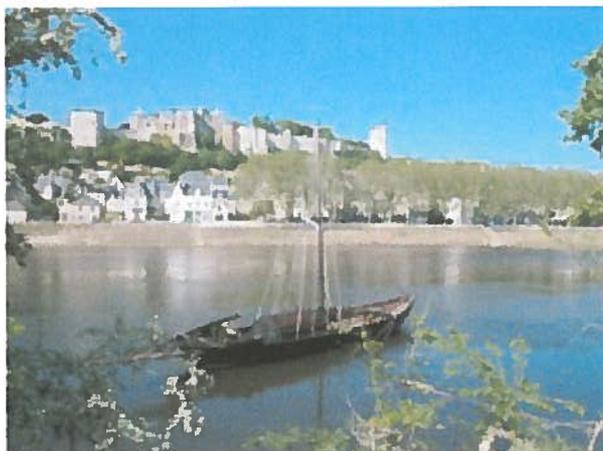
La plupart du patrimoine bâti de la ville date de cette époque.

Aujourd'hui, les ruines du château et le centre ancien sont protégés et mis en valeur par la ville. En 1968 le centre ville historique est classé secteur sauvegardé. Et l'ensemble de la ville est situé dans la surface du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO.

La Vienne au cœur de la ville :

A l'origine de l'installation de l'homme sur ce site, la Vienne a tenu pendant longtemps un rôle majeur dans le développement de la ville. Le pont en pierre de Chinon a été construit sous Henry II Plantagenêt (XII^e siècle). Certaines arches subsistent encore aujourd'hui : les plus proches de la rive gauche. La construction du pont a permis le développement du faubourg St Jacques et a fait de Chinon un point stratégique pour traverser la Vienne.

La marine de Loire tenait un rôle de premier plan dans l'économie locale jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, à la fin du XIX^e siècle. Le fleuve et ses affluents étaient les principales voies de transport sur de longues distances des matériaux, denrées et matières premières. Chinon, au XIX^e siècle comptait cinq ports formés de pans inclinés, en amont et en aval du pont de pierres. Dans de nombreux sites le long de la Loire et de la Vienne des graffitis sur des murs de clôtures de maisons ou d'églises, témoignent encore de cette activité.



Bateau traditionnel de la marine de Loire

3) Les principaux sites touristiques, culturels et sportifs de la ville

Le château et les musées du centre ville :

Le château : Mondialement connu le château de Chinon est le site attractif de la ville. Deux des trois forts sont ouverts au public : le fort du Coudray et le château du milieu. Le fort St Georges étant actuellement en très mauvais état est fermé, il sera ouvert au public prochainement, à la fin des fouilles archéologiques qui s'y déroulent actuellement et après une remise en état.

Musée Jeanne d'Arc : Situé dans la tour de l'horloge, à la porte du château du milieu, ce musée retrace les grands événements de l'épopée de Jeanne d'Arc.

Musée des Amis du Vieux Chinon : Créé et entretenu par l'association des amis du vieux Chinon, ce musée retrace cinq siècles d'histoire locale, dans le cadre d'un hôtel particulier : la Maison des des Etat-Généraux datant du XVe siècle.

Maison de la Rivière : Installée dans les anciens abattoirs de la ville, la maison de la Rivière fait découvrir la marine de Loire à travers des maquettes de bateaux ligériens. Elle propose aussi des sorties à bord de toues et de futreaux traditionnels pour découvrir la Vienne et la Loire.

Musée animé du vin et de la tonnellerie : Ouvert depuis 1979, ce musée est l'oeuvre d'un seul homme qui réalisa 14 automates donnant vie aux outils du siècle dernier servant à la fabrication du vin.

Musée des Arts et Traditions Populaires : Installé sur le coteau dans une ancienne habitation troglodytique, ce musée présente ce mode de vie particulier.

Architecture civile et religieuse :

Collégiale Saint-Mexme : Principal édifice religieux jusqu'à la révolution, la collégiale était à l'origine un monastère créé au Ve siècle par St Mexme, disciple de St Martin. Elle est actuellement le lieu de spectacles en plein air réputé pour la qualité de l'acoustique.

Eglise Saint Etienne : Non loin de la collégiale St Mexme, cette église présente depuis le XIe siècle a été reconstruite au XVe siècle dans le style gothique flamboyant. Elle accueille aujourd'hui encore des paroissiens pour la messe.

Eglise Saint Maurice : Unique église paroissiale construite dans l'enceinte de la ville-fort, cette édifice a été reconstruit au XIIe siècle puis progressivement agrandi jusqu'au XVe siècle.

Chapelle Sainte Radegonde : Aménagée autour de la sépulture de l'ermite Jean-le-Reclus, la chapelle est mi-troglodytique, mi-construite. Ancien lieu de culte et de pèlerinage, la chapelle peut être visitée du 14 juillet au 15 août ou en prenant rendez-vous avec le président de l'association des amis du Vieux Chinon.

Rue Voltaire et rue haute St Maurice : Autrefois en continuité, ces deux rues représentaient au Moyen-Âge l'un des principaux axes de la ville. On y retrouve de nombreuses maisons à pans de bois et des hôtels particuliers, joyaux de l'habitat médiéval.

Les équipements de la rive gauche :

L'espace Rabelais : Situé sur la partie ouest de la digue du faubourg St Jacques, l'espace Rabelais est une vaste salle accueillant concerts, pièces de théâtres, soirées d'associations et divers salons.

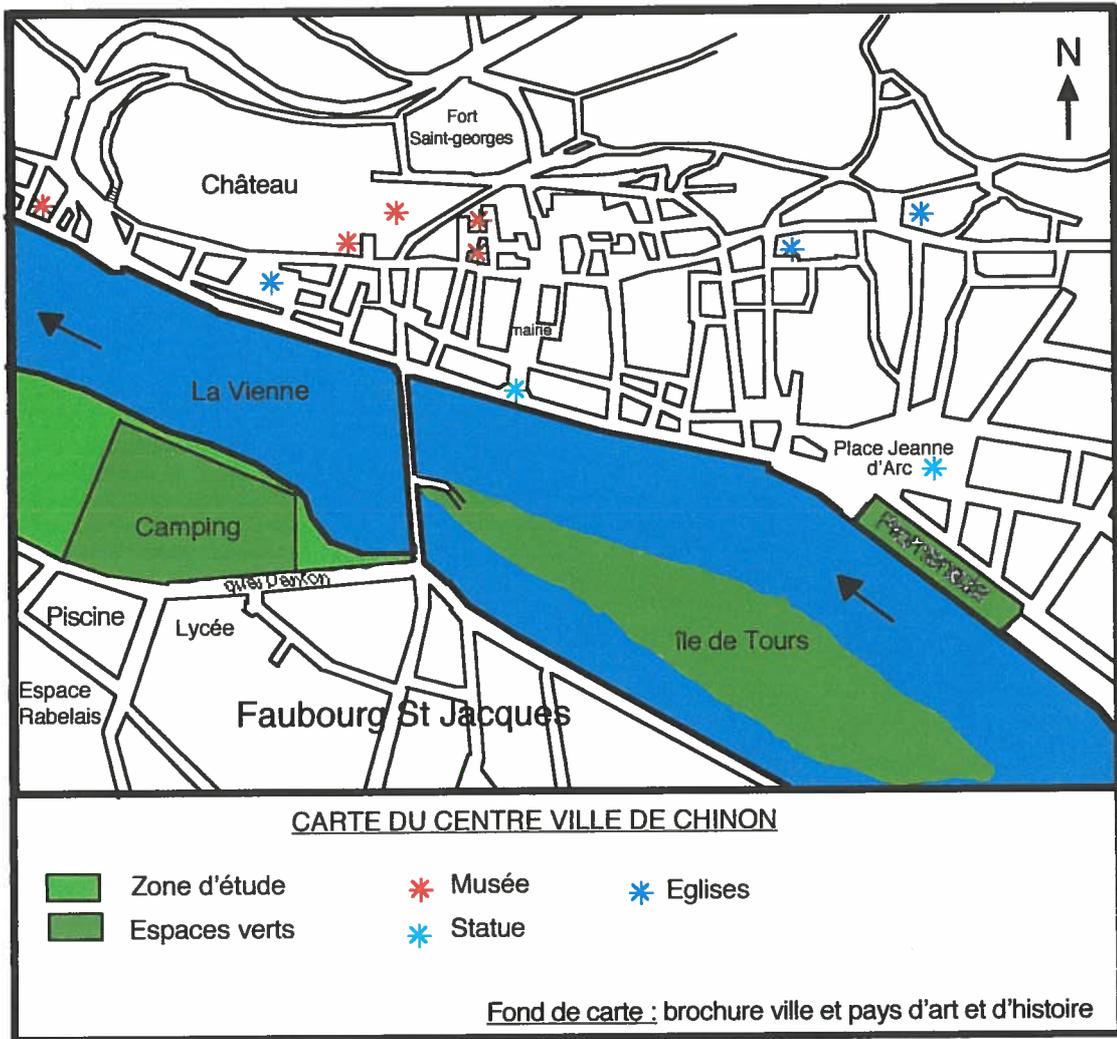
La piscine municipale : Entouré d'un charmant petit jardin à l'anglaise, la piscine de Chinon propose deux bassins de 25m de long comprenant un bassin extérieur avec vue sur le château. Elle est fortement concurrencée par la piscine d'Avoine qui possède plusieurs bassins intérieurs et un bassin extérieur et propose de nombreuses activités annexes (Sauna, Hammam, centre de remise en forme...)

Le camping municipal : Ouvert du 15 Mars au 15 Octobre, ce camping de 2 étoiles possède une capacité d'accueil de 300 places. Il a l'avantage d'être face au château, au bord de la Vienne et proche du centre ville. Sa proximité avec la Vienne lui vaut par contre la contrainte d'être situé en zone inondable. Le camping s'arrête devant la Vienne au niveau d'un petit sentier qui longe la berge. Malgré cette situation exceptionnelle, le camping n'est jamais complet en pleine saison, même s'il est tout de même rentable.

Les terrains de tennis : Les terrains de tennis couverts sont dans une vaste bulle recouvrant 3 cours de terre battue. On trouve également à l'extérieur 3 cours de tennis. La bulle constitue un « point noir paysager » pour le panorama du château sur la ville de Chinon et sur la vallée de la Vienne. Néanmoins, sa couleur verte la rend plus discrète lorsqu'on l'aperçoit depuis le faubourg.

Les terrains de football et de rugby : Non protégés par la digue du faubourg, les terrains à l'est de la ville, comme à l'ouest à côté du terrain de tennis, sont fréquemment inondés. Ils accueillent les clubs de football et de rugby, mais aussi les élèves du Lycée Rabelais.

Le gymnase et le dojo : Directement lié à la présence du lycée Rabelais, le gymnase est protégé par la digue et par le système de pompage du Lycée, et il se trouve tout comme l'espace Rabelais et la piscine, sur la digue.



Piscine municipale de Chinon



Espace Rabelais

4) Les projets en cours

La Loire à vélo :

« La Loire à Vélo » est un projet interrégional, de portée européenne. C'est un projet d'itinéraire vélo identifié et sécurisé en continu sur plus de 800km, propice à la promenade en famille comme à la randonnée au long cours. A terme, le but est de relier Nantes à Budapest.

Ce projet concerne pour le moment les régions Centre et Pays-de-la-Loire, qui, depuis 1996 développent les « véloroutes » et les voies vertes pour s'ouvrir au cyclotourisme, moyen idéal pour associer la découverte des châteaux à celle du patrimoine naturel du dernier fleuve sauvage européen. Les travaux sont réalisés par morceaux, s'étalant jusqu'en 2006.

Le tronçon entre Candes-St-Martin, Chinon et Port Boulet a été réalisé par le Conseil Général d'Indre et Loire et par la Région Centre. Ce parcours forme une étoile à trois branches, et est idéal pour découvrir le bocage verdoyant du Véron, tissé de haies et de prairies, mais aussi la cité médiévale de Chinon, ou encore la confluence de la Vienne et de la Loire.

Au niveau de Chinon, le circuit débute le long du quai Danton en rive gauche de la Vienne. Deux petits panneaux d'indication du circuit ont été installés, l'un est localisé au croisement entre le pont et le quai Danton et l'autre est au bout du quai au début de l'ancien chemin vicinal vers Candes-St-Martin et Saumur. Mais hormis ces deux panneaux de directions, il n'y a aucun autre aménagement en place pour présenter ce nouveau parcours. On peut pourtant trouver à Candes-St-Martin un panneau de présentation du parcours accompagné de garages à vélo.

(Confère plaquette Loire à vélo en annexe)



Les deux panneaux « Loire à vélo » du quai Danton

Les jours de Loire :

Les « jours de Loire » constituent un événement grand public, organisé depuis deux ans par trois conseils généraux (Loiret, Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) et qui vise à tirer parti de la richesse du patrimoine et des traditions ligériennes. Durant quatre jours, plus de 30 communes de ces trois départements ligériens proposent des manifestations en tout genre : guinguettes, spectacles, expositions, balades...

Chinon participe pour la troisième année consécutive à cette manifestation qui se déroulera principalement à la pointe du camping sur la zone concernée par ce projet d'aménagement. Les bateaux de la route de l'Alose et de la remontée du sel s'y rassembleront, on pourra assister à un concert, et participer à un marché gourmand. Toutes ces activités généralement dispersées dans la ville seront cette année regroupées à la pointe du camping.

La remontée du sel : Partant de Guérande, une petite flottille de bateaux traditionnels remonte la Loire en transportant du sel et en faisant escale dans de nombreuses villes tout au long de la Loire. Tout comme l'année dernière, cette flottille remonte une partie de la Vienne jusqu'à Chinon pour y faire escale. Cette année, elle arrivera le 2 juin à Chinon lors des jours de Loire et les bateaux iront s'échouer sur les bancs de sables face à la pointe du camping.

La route de l'Alose : L'alose est un poisson migrateur de la famille de la sardine qui remonte les rivières jusqu'aux sites propices à sa reproduction. La « route de l'alose » est un événement annuel marqué par la remontée de la Vienne jusqu'aux sites de fraye. L'alose est le nom du bateau traditionnel principal désormais accompagné d'une petite flottille qui prend de l'ampleur chaque année. Les haltes aux ports d'escales sont ponctuées de nombreuses animations (concerts, expositions, balades de découvertes, navigations, conférences, guinguettes, contes, ...). La flottille arrivera à Chinon cette année en même temps que celle de la remontée du sel et ira elle aussi s'échouer sur les bancs de sables devant la pointe du camping.

5) Les volontés des différentes collectivités et politiques en place :

La commune de Chinon :

Chinon révisé actuellement son Plan d'Occupations des Sols (POS) pour passer au Plan d'Urbanisme local (PLU). Même si le PLU n'est pas définitivement approuvé dans son ensemble, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a, lui, déjà été approuvé. Réalisé par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Chinon (ADUC) le Projet d'Aménagement et de Développement Durable comprend une importante partie sur les objectifs de l'espace fluvial.

Dans le but de rapprocher la ville de sa rivière, le projet préconise de réaménager l'ensemble des bords de Vienne de la ville en favorisant le développement de nouveaux rapports entre l'homme et l'eau.

Pour les bords de Vienne du Faubourg St Jacques, le PADD propose de valoriser la découverte de la Vienne naturelle et de ses chemins ruraux qui s'enfoncent dans la vallée de la Vienne, ainsi que de développer les espaces de contemplation de la Vienne devenus rares et souvent mal mis en valeur.

Plus particulièrement, pour la pointe du camping, le projet suggère de créer un lieu de détente et de loisirs destiné aux enfants.

La commune souhaite donc à long terme mettre en valeur sa rivière et développer la découverte de la Vienne, pour donner plus de vie à son centre-ville et favoriser les activités liées à la nature.

Aménagement d'espaces de liaison entre la ville et la Vienne



-  favoriser la découverte de la Vienne
-  renforcer les accès à l'eau
-  développer des espaces de contemplation sur la Vienne

Photo aérienne extraite du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Le Pays de Chinon :

Regroupant 81 communes et 8 communautés de communes, le Pays du chinonais représente 72 000 habitants. De Richelieu à Bourgueil et du Véron à Sainte-Maure-de-Touraine, le pays soutient de nombreux projets dans le but de développer le territoire. Nouvel échelon utile à la concertation, la programmation et à la contractualisation avec les partenaires financeurs, les pays constituent un espace de projet.

Le nouveau contrat de pays révisé fin 2003 après deux ans de mise en œuvre permet de soutenir des projets d'ordre économiques, agricoles, touristiques, culturels, patrimoniaux, etc...

La Région :

Comme il l'a été présenté précédemment, la région est responsable du projet Loire à vélo qui est actuellement en plein développement. Sa volonté politique est donc de faire connaître ces nouveaux circuits grâce à des panneaux d'informations et des relais comme les hôtels, les offices de tourisme ou encore les centres de location de vélo.

La région aide également au financement des projets menés par le syndicat mixte du pays du Chinonais dans le cadre des contrats de pays

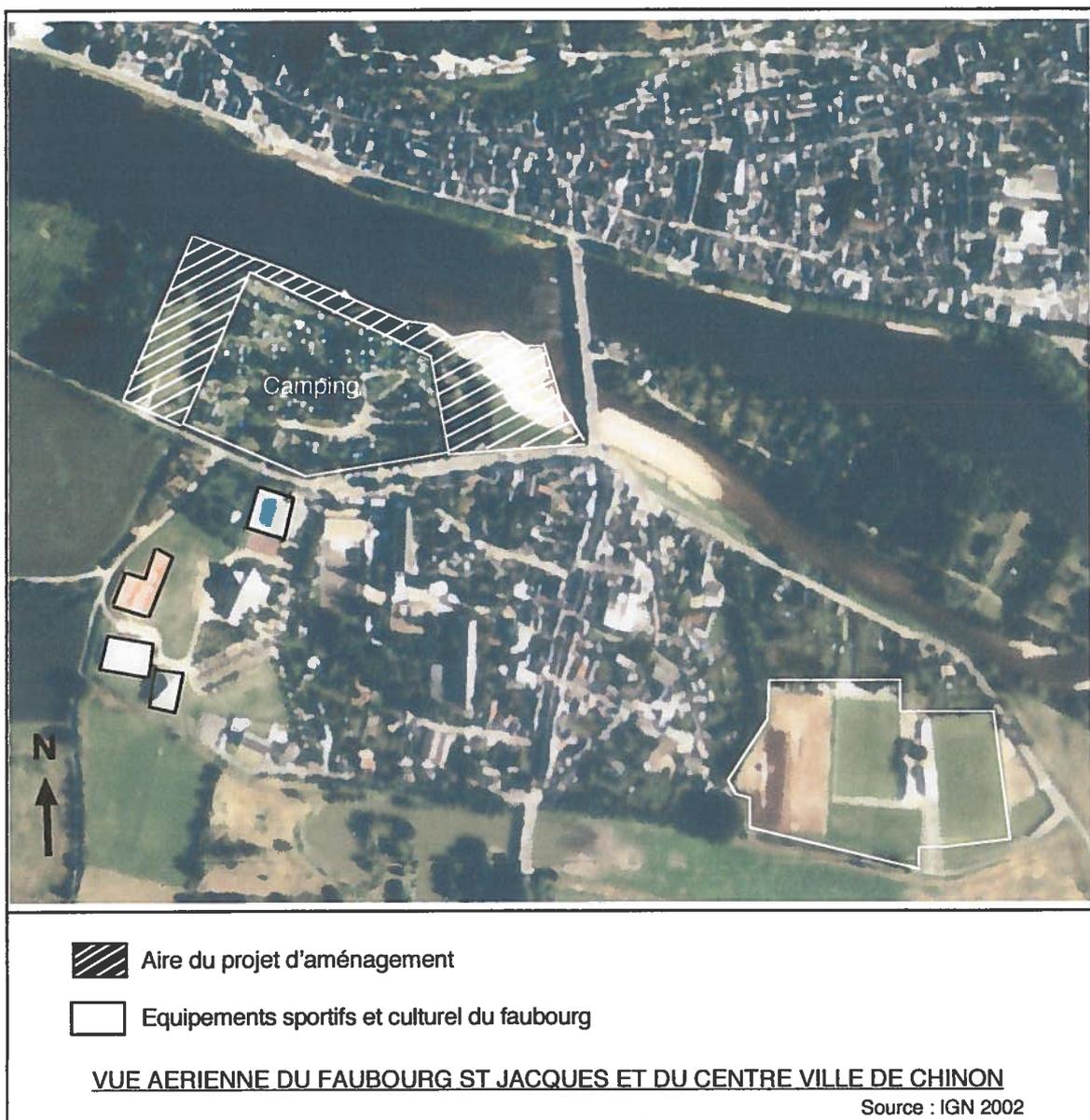
Le Parc Naturel Régional :

Dans une politique de protection et de promotion du patrimoine naturel de son territoire, le PNR favorise le développement des activités d'itinérances et de découverte ainsi que la mise en valeur des milieux naturels en contact avec l'espace urbain.

L'Europe :

Par l'intermédiaire du programme LEADER +, l'Europe participe au développement local des communes rurales. Ce programme d'aide européenne permet de financer par exemple des études de faisabilité de projets d'aménagements d'équipements touristiques et favorise la valorisation du patrimoine fluvial

III. LE SITE AUJOURD'HUI : ATOUTS ET FAIBLESSES



1) Atouts : une situation de carrefour entre la ville et la nature

Le projet d'aménagement concerne la zone entre le pont et le camping, ainsi que le chemin qui longe la Vienne le long du camping. La zone à l'ouest du camping est également concernée puisque c'est la fin de la propriété communale et que ce terrain pourra servir à raccorder le chemin qui longe la Vienne au circuit Loire à Vélo existant.

Cette zone est particulièrement intéressante pour la ville de Chinon car c'est la seule partie où les bords de Vienne ne sont pas longés de pierres. En effet, du fait du rattachement de l'île Auger à la rive, les anciens quais se sont retrouvés en arrière par rapport à la rivière. Il reste encore une partie de ces quais avant le camping qui en hiver seulement sont au bord de l'eau. Hormis l'île de Tours, dont l'aspect naturel est encore très préservé, la pointe du

camping est donc la seule zone de nature, à la fois proche du centre ville proche de la vallée de la Vienne grâce au chemin du circuit Loire à Vélo. Cet espace à l'aspect naturel possède également le plus beau point de vue sur la ville et son château, ce qui contribue à rapprocher la ville et ses habitants de la nature.

2) Contraintes : Un projet d'aménagement en zone inondable

L'ensemble de la zone concernée par l'aménagement est situé en zone inondable. Chaque hiver, lorsque la Vienne est en crue, le camping et les terrains situés entre le quai Danton et la Vienne sont sous les eaux.

Selon le zonage de l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS), l'ensemble de cette zone est placé en zone naturelle non-constructible, et le Plan de Prévention des Risques (PPR), la classe en zone inondable et donc non-constructible.

Il n'est donc pas possible de prévoir de bâtiments pérennes, mais en revanche, des équipements submersibles ou démontables peuvent être prévus.

(Cf. zonage du POS et du PPR en annexe)

3) Contraintes techniques pour la réalisation de l'aménagement

Depuis le rattachement de l'île Auger à la rive gauche de la Vienne, la direction des courants de la rivière ont été modifiés. Avant le pont de Chinon, les eaux de la Vienne se divisent pour passer de part et d'autre de l'île de Tours. Au niveau du pont, les eaux venant de la branche au sud de l'île de Tours n'arrivent plus perpendiculairement aux arches du pont comme elles le devraient. Cette modification du courant entraîne maintenant une forte érosion de la rive gauche. On peut en effet constater le long de la rive qui borde le camping que les racines des arbres sont peu à peu mises à nu, fragilisant à la fois les arbres qui menacent de tomber, et la berge qui les porte. Au fil des années, la Vienne reprend donc ce qui lui appartenait en érodant la berge du camping.



Les racines des arbres mises à nu par l'érosion

4) Différents utilisateurs du site

Ce site au carrefour de la ville et de la nature est fréquenté tout au long de l'année par des personnes qui selon la saison ne sont pas les mêmes. Même si certains y viennent toute l'année, d'autres, comme les touristes occasionnels n'en profitent que pendant l'été.

Les utilisateurs annuels :

- Les pompiers : Pour les interventions sur la Vienne qui nécessitent la mise à l'eau de leurs zodiacs, les pompiers utilisent la descente qui se trouve au bout de la pointe du camping. Durant l'été, ils sont obligés de descendre le zodiaque en remorque par cette descente et ils ont constaté que la remorque au niveau du point d'attache avec le véhicule touchait le sol. Ces frottements n'empêchent pas la remorque de descendre, mais ils compliquent la manœuvre qui en cas d'urgence devra pourtant être effectuée au plus vite.

- Le personnel et les étudiants de l'IMACOF : L'Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux a une antenne sur Chinon qui se trouve sur le quai Danton. S'occupant de l'entretien des berges aux alentours de la Vienne, ils possèdent plusieurs bateaux amarrés le long du camping. Ils sont directement concernés par ce projet de réaménagement puisque ce sont eux qui s'occupent de la berge du camping. Ils ont eux aussi constaté le problème de l'angle de descente trop important qui fait frotter la remorque contre le sol. Ils ont également remarqué que pendant l'été, cette descente, qui conduit à deux petits pontons métalliques accrochés à la berge, s'arrêtait au-dessus du niveau de l'eau, ce qui compliquait grandement la mise à l'eau des bateaux. Enfin, toujours en été, la présence de bancs de sables juste autour de cette descente à bateaux les empêche de s'approcher.

- Les lycéens : Le lycée d'enseignement secondaire Rabelais se trouvant juste en face du camping, il n'est pas rare de voir les étudiants se rendre à la pointe du camping entre midi et deux heures ou à la fin de leurs cours. S'adaptant aux aménagements touristiques, ils utilisent les bancs et les tables de pique-nique. Ils regrettent toutefois que la majeure partie des arbres qui apportaient encore l'année dernière ombre et fraîcheur soient coupés. Pour des raisons de sécurité, ces arbres qui menaçaient de tomber ont été retirés par la division fluviale, mais rien n'empêche maintenant leur remplacement.

Les utilisateurs saisonniers :

- Les touristes : Durant la saison estivale, les cars touristiques viennent fréquemment s'arrêter sur le quai Danton, soit pour simplement profiter du point de vue sur la ville et son château, soit pour s'arrêter plus longuement à la pointe du camping et utiliser les tables de pique-nique pour y déjeuner. Les tables et les bancs sont en pierre et sont solidement accrochés à des dalles de béton camouflées par la terre recouverte d'herbe. Installées depuis de nombreuses années, ces tables qui subissent chaque année la crue de la Vienne et les graffitis des jeunes lycéens sont en mauvais état.

Les campeurs : Souhaitant profiter de la vue sur Chinon et son château, les campeurs ont plusieurs fois fait remarqué à la gérante du camping qu'ils auraient aimé pouvoir accéder aux bords de Vienne le long du camping, et qu'ils regrettaient que le petit chemin ne soit pas entretenu.

Les cyclotouristes : Encore peu nombreux, il n'est tout de même pas rare de les voir pique-niquer ou tout simplement se reposer à la pointe du camping. Avec la création du nouveau circuit Loire à Vélo, il est probable qu'ils deviennent plus nombreux et pourraient bénéficier de la présence de garages à vélo.

Les pêcheurs : L'intérêt piscicole de la Vienne entre Chinon et la confluence est réel. Les milieux annexes à la rivière (bras mort, boires, fossés, basses prairies inondables) constituent d'excellentes zones de fraie pour de nombreuses espèces de poissons et notamment pour le brochet. Les pêcheurs délaissent pourtant cette zone qui leur est difficile d'accès à cause de l'érosion de la berge qui a ramené la Vienne au niveau des arbres sans laisser un espace d'accès à l'eau derrière ce rideau. Cette absence de transition entre les arbres et la Vienne, qui favorise d'ailleurs l'érosion, gêne aussi les propriétaires des bateaux amarrés le long du camping.

5) Un seul emplacement, de multiples utilisations

La pointe du camping est déjà le lieu de nombreuses manifestations estivales. Des feux d'artifices à la location de canoës-kayaks, chaque événement utilise le site différemment.

Feux d'artifices : Chaque 14 juillet et 15 août, Chinon tire ses propres feux d'artifice depuis la pointe du camping. Profitant du faible niveau de la Vienne, les techniciens installent leur matériel sur les bancs de sable. Depuis quelques années, l'utilisation de ce site est stratégique puisque le feu d'artifice est couplé avec l'embrasement du château qui se trouve juste derrière. Même si aucun aménagement particulier n'est nécessaire pour le feu d'artifice en lui-même, les spectateurs ont plusieurs fois souhaité voir le bord du quai Danton repierrée pour pouvoir s'asseoir sans danger sur la descente de quai.

Pique-nique : La pointe du camping est équipée de bancs et de tables de pique-nique en pierre. L'été dernier, on pouvait y voir 3 bancs et 5 tables. Cet hiver, 2 tables de pique-nique et 1 banc ont été enlevés, il ne reste donc plus que 3 tables et 1 banc en très mauvais état à la disposition des utilisateurs.

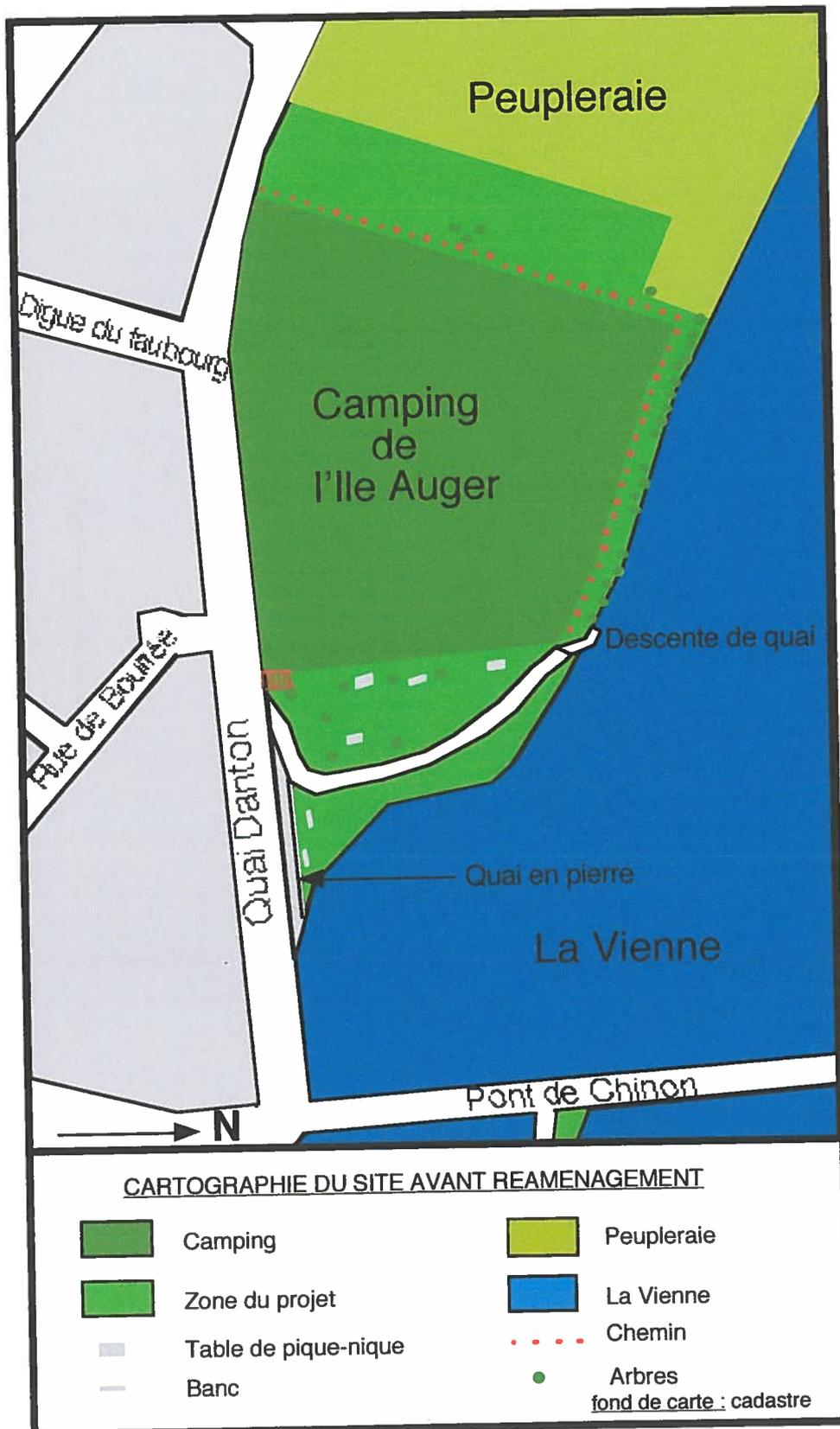
Manifestations estivales : Pour cet été, plusieurs manifestations doivent se dérouler à la pointe du camping, les « Jours de Loire », des concerts le jour de la fête de la musique, et lors des « quais en fête ».

Location de canoë-kayak : Le club de canoë-kayak assure chaque été une location pour les touristes, qui peuvent descendre la Vienne soit depuis l'Ile-Bouchard jusqu'à Chinon, soit depuis Chinon jusqu'à Candes-St-Martin. Ayant déjà passé, plusieurs étés très rentables, le club n'a pas la volonté de s'agrandir, ou de mettre en place davantage de possibilités pour les touristes. Le club dispose chaque été d'une cabane en bois à la pointe du camping, et peut ranger certains de ses bateaux dans un local du camping. Le club de canoë-kayak possède également un local sous la piscine, où la plupart de ses bateaux sont rangés.

Les deux saisonniers accueillant les touristes l'an dernier ont toutefois fait remarquer que l'embarcation des touristes dans les bateaux restait un problème, et que l'ombre risquait de manquer sur le site l'été prochain.

IV. LE PROJET D'AMENAGEMENT

1) Etat des lieux : cartographie



2) Consolidation de la berge

Le courant érodant peu à peu la berge, de nombreux arbres ont vu leurs racines mises à nu par la rivière. La plupart des arbres risquant de tomber en arrachant la berge, il est urgent de consolider la berge en enlevant les arbres potentiellement dangereux et en rétablissant un étage efficace de la végétation.

Pour consolider la berge du camping, tout en conservant son aspect naturel, il faut utiliser des techniques végétales et exploiter au maximum les capacités de la végétation rivulaire à limiter l'érosion des berges.

Il existe différentes techniques végétales de consolidation des berges :

- Ensemencement ou enherbement
- Bouturage et pieux vivants
- Peigne
- Tapis vivant ou couches de branches
- Lit de plançons
- Tunage
- Clayonnage (ou tressage)
- Fascinage

Chacune de ces techniques, pour être efficace, s'applique à des types de berges particuliers. Le long du camping, on peut constater que la berge est très pentue et parfois même à certains endroits sous-cavés. Elle est également riche en racines qui s'entremêlent le long de la berge. La berge qui borde le camping nécessite un système racinaire important et compact, c'est donc la technique de la plantation qui semble la plus appropriée.



Concrètement, après avoir enlevé les arbres menaçant de tomber, il faut établir un étagement de la végétation. Au pied de la berge, il faut favoriser le développement de plantes héliophiles, puis des Saules. A mi-berge, il faut planter des Aulnes et des Frênes. Enfin en haut de berge, les Chênes peuvent se développer. Ces espèces ligneuses protégeront la berge de l'érosion due au courant de la Vienne.

La technique de plantation est très intéressante, car elle est simple à mettre en œuvre, et permet de créer une diversité botanique. Elle a aussi un intérêt faunistique puisque les animaux peuvent y trouver des baies, paysage grâce aux multiples couleurs que l'on peut y trouver.

Cette technique peut être réalisée de Novembre à Avril et nécessite ensuite peu d'entretien. Les premières années, il faut débroussailler les jeunes Saules, Aulnes et Frênes pour leur permettre de bien se développer. Il faut ensuite réaliser à des intervalles plus longs des tailles de formation.

3) Réalisation des aménagements pour le circuit « Loire à Vélo »

Elargissement du sentier :

Tout autour du camping, on trouve déjà un petit sentier qui, lorsqu'il est débroussaillé permet de longer la berge. On peut actuellement s'y promener à pied et admirer la Vienne ainsi que la ville et son château. Mais ce sentier difficile à pratiquer est également difficile à remarquer si on ne le connaît pas, ce qui limite son utilisation aux Chinonais et à quelques campeurs aventureux.

La première impression que laisse ce sentier est qu'il aboutit à un cul-de-sac, ce qui n'est pas totalement faux puisque arrivé au bout du camping, on a le choix entre s'enfoncer dans la peupleraie infestée d'orties ou s'éloigner brusquement de la Vienne et longer la clôture du camping pour retrouver la route après avoir traversé le fossé qui la borde.



Pour rendre ce sentier accessible aux cyclotouristes, il faut donc dans un premier temps l'élargir. Pour cela, on ne peut de la place du côté de la rivière. Il faut donc se tourner vers le camping.

Le camping de l'Île Auger dispose de 300 places, qui même en été sont toujours loin d'être remplis. Le long de la Vienne, on peut dénombrer 17 emplacements qui seraient concernés par l'aménagement du sentier. Aucun bâtiment du camping n'est situé près de la Vienne (pour des raisons de sécurité évidentes). La délimitation du camping se fait par une simple clôture, formée d'un grillage maintenu par des piquets en bois.

Le sentier peut donc être élargi en reculant la limite du camping d'une distance comprise entre deux et trois mètres selon la largeur du sentier actuel qui varie tout au long du camping. Cette perte de quelques emplacements pour le camping sera compensée par la valeur ajoutée qu'apportera ce sentier praticable aussi bien par les piétons que par les vélos.

Au bout du camping, il reste une bande de terrain entre la route et la Vienne d'une vingtaine de mètres le long de la berge qui appartient à la commune. Le sentier peut donc rejoindre la route du circuit Loire à Vélo sans empiéter sur le camping.

Équipements liés au circuit « Loire à Vélo » :

En rendant le sentier praticable pour les vélos, et en le raccordant au circuit Loire à Vélo, les cyclotouristes seront plus nombreux. Ils pourront alors utiliser les garages à vélo qui les inciteront à se reposer à la pointe du camping. Un panneau présentatif du circuit peut aussi être installé pour inciter les gens à le parcourir.



Photo des aménagements « Loire à Vélo à Candes-St-Martin

4) L'accès à la Vienne

Pour faciliter l'accès des bateaux à la Vienne, il est important de reconsidérer la descente de quai. Pour résoudre les problèmes de l'angle de la pente trop important, ainsi que la longueur trop juste de la descente qui ne va pas jusque dans l'eau, il faut rajouter une couche de béton qui recouvrera l'ancienne cale, diminuant ainsi l'angle de la pente, et permettant d'envisager de la rallonger pour que même l'été, elle atteigne l'eau.

Pour faciliter l'accès des bateaux à la rive, il est possible d'installer un ponton métallique flottant. Relié en été à la rive par une petite passerelle, ce ponton permettra aux bateaux de ne pas aller s'échouer sur les bancs de sables juste au bord de la berge.



Exemple de ponton flottant utilisé à Montsoreau

5) Le quai en pierre

Le quai en pierre qui longe le quai Danton en partant du pont est dans un très mauvais état. A de nombreux endroits, il n'y a même plus de pierres. Pour redonner à ce quai historique sa solidité et son esthétisme, l'entreprise de taille de pierre Jaillais doit y mettre tout son savoir faire et son expérience. S'étant déjà occupé à plusieurs reprises, et encore récemment des quais de Chinon, cette société semble toute désignée.



Le quai Danton en mauvais état

6) Retrouver de l'ombre à la pointe du camping

Cette année, la Division fluviale a coupé pour des raisons de sécurité de nombreux arbres à la pointe du camping. Pour retrouver un peu d'ombre sur ce site de pique-nique, il faut replanter des arbres près des emplacements des tables de pique-nique et près des bancs. A l'exemple de ce site réaménagé cet hiver en rive droite de la Vienne, à proximité de la confluence, planté de jeunes arbres près de nouvelles tables suffit à redonner un cadre agréable au site.



Un site récemment réaménagé à proximité de la confluence

7) Redonner vie au site

Manquant à certaines périodes d'animations, la pointe du camping peut accueillir des jeux pour enfants. Disposés près de la route, pour ne pas être près de la Vienne, beaucoup plus dangereuse, mais tout de même séparé de la route par le dénivelé et la haie existante, ces jeux seront disposés au sein d'un espace clos par une petite barrière en bois.

Les jeux ainsi que la barrière doivent être, tout comme la cabane du club de canoë-kayak l'est actuellement, démontable pour pouvoir les enlever durant les périodes de crues de la Vienne.

Cet espace de jeux représentera un plus pour les chinonais qui disposent de peu d'endroits de ce type.

8) Estimation des coûts

Aménagement	Quantité	Prix à l'unité	Totaux
Arbres	10	105€	1 050€
<u>Consolidation des berges</u>			
Travaux de consolidation	Estimation	15 250€	
Passerelle et ponton métallique	Estimation	15 250€	30 500€
<u>Chemin</u>			
Sol en sable drainé	2000 m ²	14€/m ²	28 000€

<u>Aire de jeux</u>			
Mobilier de jeux		3 050€	3 050€
Clôture en bois	40	15€/m ²	600€
Quai en pierre	600 m ²	25€/m ²	15 000 €
Mobilier urbain		460€	460€
<u>Loire à Vélo</u>			
Panneau d'information en bois		460€	460€
Garage à vélo	Estimation		400€
Total			69 520 €

9) Plan de financement

La commune et la subdivision fluviale étant propriétaire des terrains, ce sont ces deux collectivités qui ont à charge de la plus part du budget. Néanmoins, il est possible d'obtenir des subventions de la part de la région par le pays du chinonais et son contrat de pays. Les aménagements liés à la Loire à Vélo sont eux à la charge de la région qui finance ce projet.

CONCLUSION

La ville de Chinon, situé en terre de confluences, bénéficie d'un fort potentiel touristique. En effet, la commune se distingue par la richesse de son patrimoine, et par son cadre naturel encore en partie préservé. A la confluence de la ville et de la nature, la pointe du camping est une zone paysagère d'intérêt pour la commune de Chinon, qui avec l'élaboration de son nouveau document d'urbanisme commence à valoriser sa rivière.

La zone concernée par ce projet d'aménagement, situé en rive gauche de la Vienne est utilisée autant par les chinonais que par les touristes. Elle est au cœur de nombreuses manifestations et de projets comme la « Loire à Vélo » ou les « Jours de Loire », qui font de ce site un lieu vivant et animé.

Pourtant depuis de trop nombreuses années, rien n'a été fait pour le mettre en valeur. Des tables qui subissent mal les inondations successives, un accès à la rivière non fonctionnel et des quais qui tombent en pierre... Il est temps de réaménager ce site, en l'intégrant dans les projets en cours, tout en utilisant son aspect naturel en plein milieu urbain. Ce projet propose donc de revaloriser la pointe du camping pour les touristes et les activités nautiques (sportives ou traditionnelles) et d'utiliser le chemin qui longe la berge pour en faire une allée cyclable rattachée au circuit « Loire à vélo ».

BIBLIOGRAPHIE

Projets individuels :

- Réaménagement d'une base de loisirs en bord de Mayenne à Daon, Jeanne Lesage, IUP2, 1998/99
- Un pôle de loisirs et de plein air à Poitiers Ouest (Vienne), Karine Deschamps, mag1, 1996/97
- Le domaine du Vialard : Aménagement d'un nouvel espace à vocation touristique à Vic-sur-Cère (Cantal-15-), François Bru, mag1, 1997/98

Etudes :

- Les zones humides de la basse vallée de la Vienne. Agriculture et Environnement : vers une nouvelle gestion
Etude préalable en vue d'application de mesures sur le secteur
Ministère de l'environnement DIREN Centre
CPIE Val de Vienne 1994
- Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, Projet de charte constitutive

Livres d'histoire et archives :

- Chinon / Architecture, Cahiers de l'inventaire 1, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France
Région Centre
Société archéologique de Touraine 1983, Editions La Simarre
- Bulletin de la société des Amis du Vieux Chinon
Société d'histoire locale de Chinon et de son arrondissement
Editions La Simarre 1984 Tome VIII, n°8
1988 Tome IX, n°2
- Magazine trimestriel La Loire et ses terroirs, Automne 1996, n°21, édition Loire et Terroirs Sarl

Liens Sites web :

<http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/index.html>
http://fubicy.org/velocite/64/vvv_loire.html
<http://www.ville-chinon.com/default.php>
<http://tourisme.chinon.com/index.php>
http://www.espace-riviere.org/site/sme_trp1.html
<http://perso.wanadoo.fr/sites.rivieres/index.htm>

TABLE DES PHOTOS

Photo n°1 :	Couverture : La pointe du camping
Photos n°2 et 3 :	Chinon sous les eaux (crue de 1923) (2 photos)
Photo n°4 :	Vue du faubourg St Jacques depuis la digue, coté est
Photo n°5 :	La rive gauche de la Vienne vue depuis le château
Photo n°6 :	Bateau traditionnel de la marine de Loire
Photos n°7 et 8 :	Les deux panneaux « Loire à vélo » du quai Danton (2 photos)
Photos n°9 et 10 :	Les racines des arbres mises à nu par l'érosion (2 photos)
Photo n°11 :	Photo de la berge le long du camping
Photos n°12 et 13 :	Photos du sentier entre la berge et le camping (2 photos)
Photo n°14 :	Photo des aménagements « Loire à Vélo » à Candes-St-Martin
Photo n°15 :	Exemple de ponton flottant utilisé à Montsoreau
Photo n°16 :	Le quai Danton en mauvais état
Photos n°17 et 18 :	Un site récemment aménagé proche de la confluence (2 photos)

TABLE DES SHEMAS ET CROQUIS

- Photo aérienne extraite du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- Vue aérienne du faubourg Saint-Jacques et du centre-ville de Chinon

TABLE DES CARTES

- Carte de localisation
- Périmètre du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine
- Plan historique de la ville de Chinon (non daté)
- Carte du centre-ville de Chinon
- Cartographie du site avant réaménagement

TABLE DES ANNEXES

- Plaquette Loire à Vélo
- Carte de localisation des Parcs Naturels Régionaux en France
- Carte des pays en région Centre
- Zonage du Plan d'Occupation des sols
- Extraits du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de Chinon



La Loire à Vélo

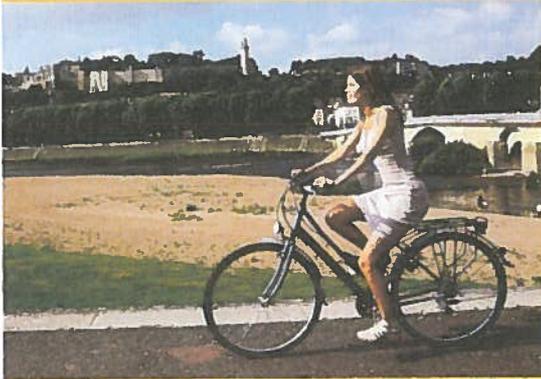
entre

Candes-St-Martin, Chinon et Port Boulet



30 km

Ouverture AUTOMNE 2002



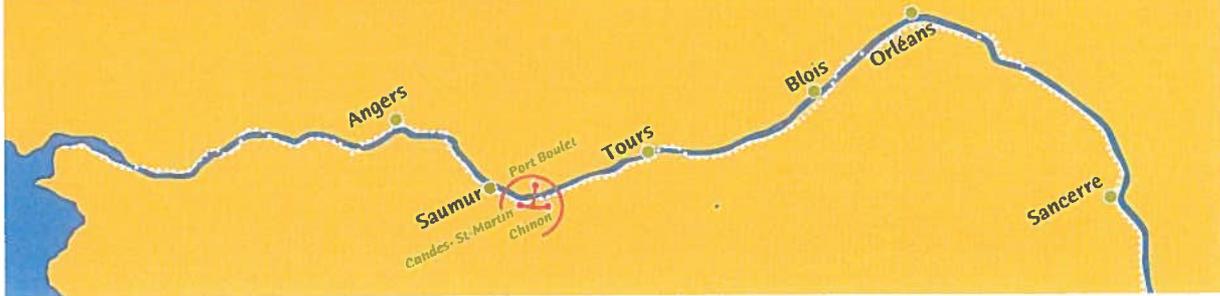
"La Loire à Vélo"

est un projet d'itinéraire vélo identifié et sécurisé en continu sur plus de 800 km, propice à la promenade en famille comme à la randonnée au long cours

Pourquoi cette fiche tronçon ?

Traversant les régions Centre et Pays de la Loire, « La Loire à Vélo » exige des travaux lourds dans lesquels sont engagés la Région Centre, le Département d'Indre-et-Loire, l'Agglomération tourangelle et le Pays des Châteaux dans le Loir-et-Cher. Les travaux seront donc réalisés par tronçons jusqu'en 2006.

Dès à présent, vous pouvez cependant expérimenter les tronçons existants de « la Loire à Vélo » grâce aux fiches qui sont mises gratuitement à votre disposition par les Régions Centre et Pays de la Loire.

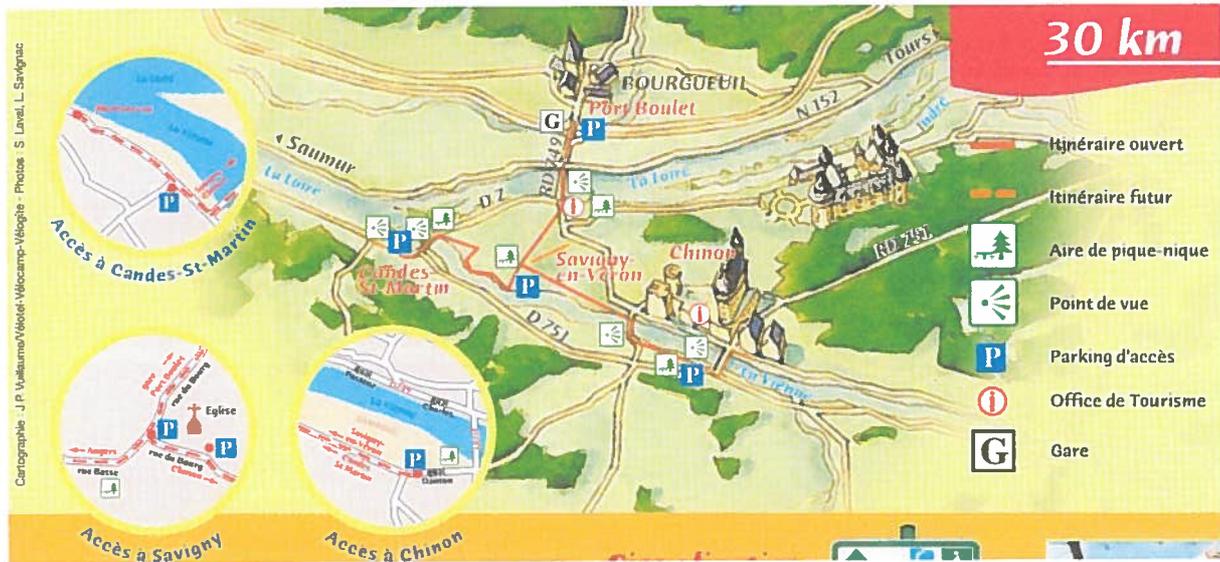


Région Centre

"La Loire à Vélo" est une initiative commune aux Régions Centre et Pays de la Loire. Ce tronçon a été réalisé par le Conseil Général d'Indre-et-Loire et par la Région Centre.



CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

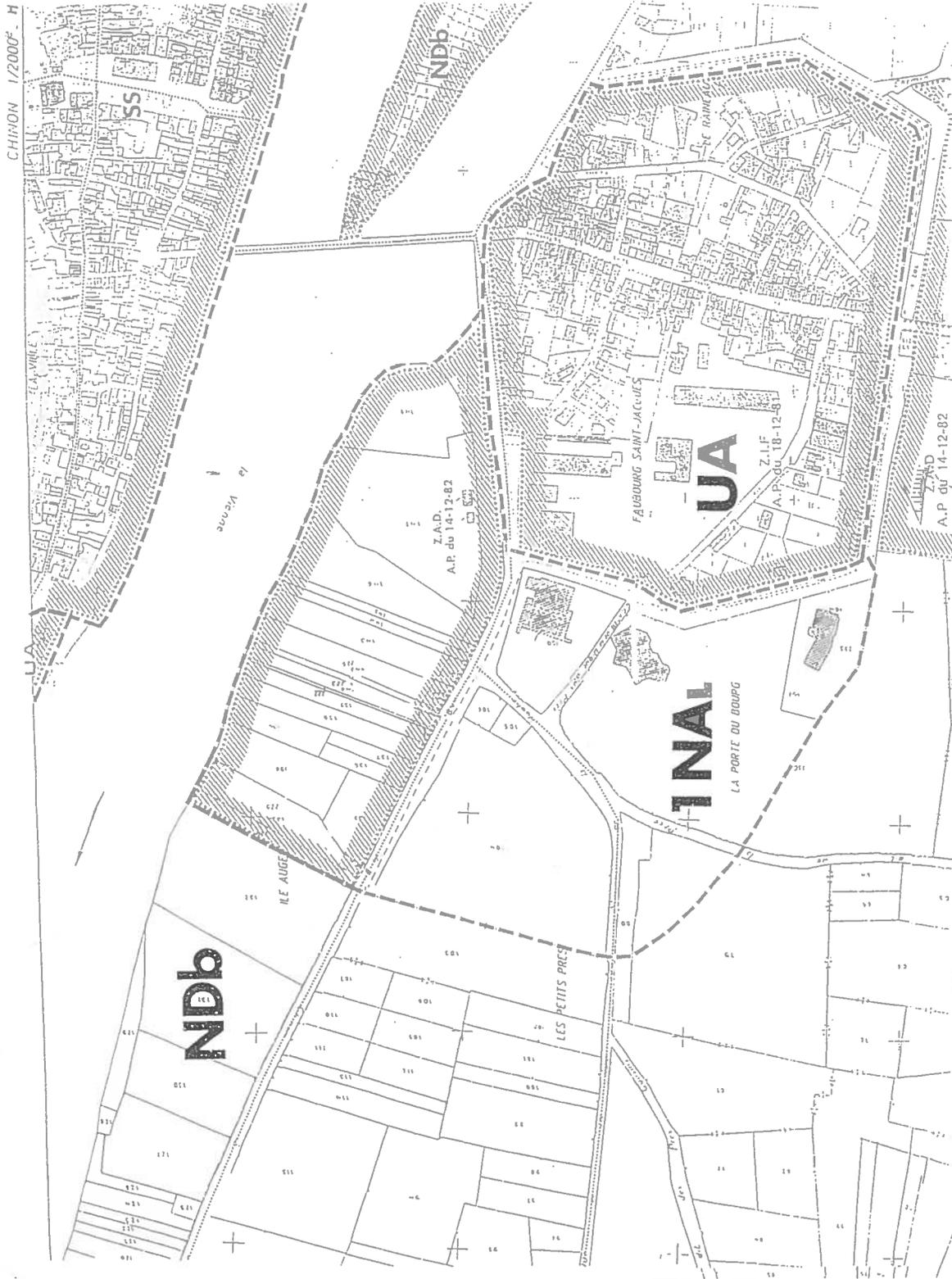


Cartographie : J.P. Guillaume/Vélo&Vélocamp-Vélogie - Photos : S. Luvet, L. Savignac

Plaquette Loire à Vélo



Carte de localisation des Parcs Naturels Régionaux en France

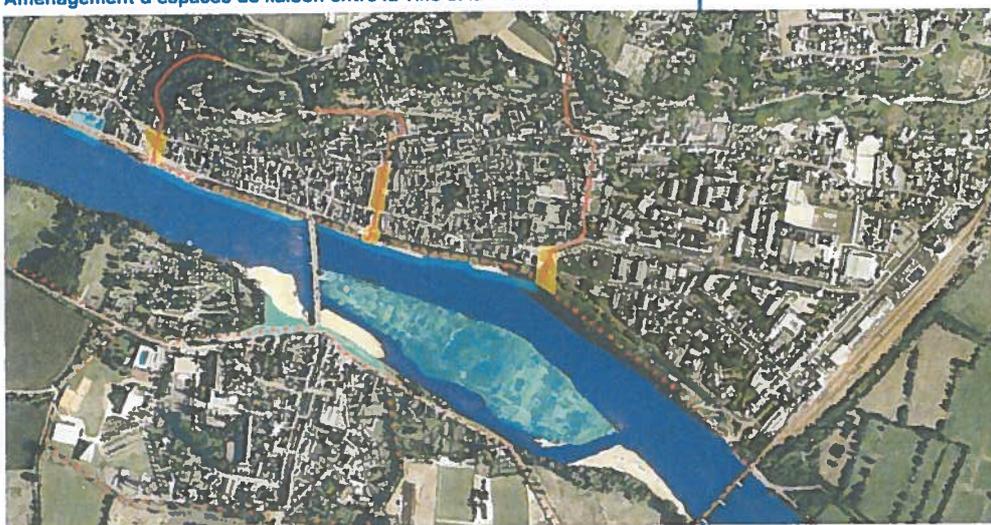


Zonage du Plan d'Occupation des sols

Les objectifs de l'espace fluvial

La ville de Chinon est coupée de sa rivière. Celle-ci est pourtant à l'origine de l'installation de l'homme sur ce site. L'histoire de Chinon est marquée par des rapports fluctuants entre la ville et la rivière. Dans le cadre du PADD, l'objectif est d'inventer de nouveaux rapports entre l'homme et l'eau.

Aménagement d'espaces de liaison entre la ville et la Vienne



-  favoriser la découverte de la Vienne
-  renforcer les accès à l'eau
-  développer des espaces de contemplation sur la Vienne

[A.D.U.C.],

VILLE DE **CHINON**

14 Décembre 2003

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Depuis le XIX siècle, les bords de la Vienne ont peu évolué. Aujourd'hui, le trafic automobile omniprésent rend plus difficiles les liens entre Chinon et la Vienne. Les activités fluviales ont presque toutes disparues. Seuls perdurent la plaisance et les loisirs, de manière limitée.

L'enjeu à venir est d'enrichir les rapports entre la ville et sa rivière. Cela s'effectuera en préservant l'intérêt environnemental de la Vienne et en se protégeant des risques qu'elle peut engendrer. Pour cela, trois

modes d'intervention sont envisagés:

• **Favoriser la découverte de la Vienne** en maintenant, aménageant, ou en créant des chemins intéressants pour la découverte de la rivière. Ces chemins doivent sortir de la ville pour s'enfoncer dans la vallée de la Vienne.

Chacun des chemins devra offrir une approche singulière de la Vienne :

- la Vienne urbaine par la promenade des quais ;
- la Vienne naturelle et ses chemins ruraux ;
- la Vienne de haut, depuis l'ancienne voie ferrée.

L'aménagement de ces cheminements le long de la Vienne sera également un moyen de préserver et d'ouvrir des perspectives sur le château et le centre ancien de Chinon, depuis la Vienne.

• **Renforcer les accès à l'eau**, c'est offrir aux activités liées à l'eau les équipements nécessaires, et les rendre attractifs.

L'aménagement d'un véritable accès à la Vienne depuis la Maison de la rivière renforcerait la batellerie et les loisirs. L'aménagement de la rive gauche de la Vienne au pied du faubourg Saint Jacques, à l'emplacement de l'ancien port, permettrait de créer un lieu de détente et de loisirs destiné plus particulièrement aux enfants.

La création d'une passerelle piétonne au bas du quai offrirait une possibilité de promenade au fil de l'eau.

L'aménagement partiel de l'île de Tours verrait la création d'un espace naturel de détente, en bord de Vienne, mais aussi au cœur de la ville. Cet aménagement ne pourrait s'envisager que dans le respect du site actuel : pas de voiture, ambiance calme, domination de la nature...

• **Développer des espaces de contemplation sur la Vienne.** Avec la disparition des fortifications, le champ visuel est ouvert depuis les quais vers la rivière. Pourtant, les lieux disponibles pour faire halte face à la Vienne ne sont pas assez valorisés.

Le réaménagement de ces lieux en espaces de contemplation sera mené. Il s'agit particulièrement de l'ancien site du monument de la résistance (emplacement de la tour Billard rasée), du bévédère entourant la statue Rabelais, de la promenade du docteur Mattrais où les buissons seront supprimés pour dégager la vue sur la rivière. Ces espaces de contemplation sont ou seront l'aboutissement d'un cheminement en provenance du plateau.



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Departement :
37
Commune :
CHINON (72)

Section : BZ01
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'edition : 1/5000
Date de l'edition : 15-03-2004

Numéro d'ordre du registre de
constatation des droits:
Cachet du service d'origine

Extrait certifié conforme au plan
cadastral informatisé à la date
du : ____ / ____ / ____
A _____
Le _____
L' _____

Service du Cadastre

